



Mairie de TREBONS
23 Avenue Victimes du 11 juin 1944
65200 TREBONS
Tél : 05 62 95 30 21
trebons.mairie@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 octobre 2025

Présents : Yves PUJO Maire – Raymond DUSSAU – Michèle BLONDY – Jean Philippe CHAYE (adjoints) – Nicolas GOUZE – Stéphane PUJO – Roland GUICHARD – Valérie DUBOE – Jean Pierre BEY

Absents -excusés : Florian BOUEILH – André DUBAU – Frédéric FRANTZ

Représentés : Julien PUJO représenté par Yves PUJO
Benoît MONMAYRANT représenté par Raymond DUSSAU
Didier REGANA représenté par Jean Pierre BEY

Secrétaire de séance : Jean Philippe CHAYE

APPROBATION COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 septembre 2025 :

Lecture est faite du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 septembre 2025
Aucune remarque n'est formulée
Compte rendu approuvé à l'unanimité 12 voix pour

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2025 :

La participation au fonds de solidarité logement 2025 s'élève pour notre Commune à 299,00 € avec une augmentation de la participation de chaque Communes sur 3 ans.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité : 12 voix pour

DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE :

Approbation de transformer le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe en poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité : 12 voix pour

INFORMATIONS DIVERSES :

1. Participation de 3 374,22 € par an après un versement de 4 786,63 € pour les travaux concernant l'éclairage LED public réalisé par le SDE
2. Questions de l'association « le Cébar volant » : à quelle date la salle sera disponible ? ; est ce que le traçage des cours de badminton est il prévu ? ; est ce que les horaires d'utilisation seront les mêmes ?
3. Courrier de Mme Paulette MORAINÉ : Problème concernant le tout à l'égout de l'ancien presbytère qui est dans la propriété de Mme MORAINÉ.
Dans l'acte notarié de la vente du presbytère il est mentionné que les nouveaux propriétaires doivent modifier cet état de fait à leur charge pour qu'il ne se situe plus dans la propriété de Mme MORAINÉ
Cela est signifié par courrier à Mme MORAINÉ
4. Demande du SDE pour savoir si la Commune prévoit des travaux pouvant concerner ce syndicat